Parlement européen
2024-2029

TEXTES ADOPTÉS

P10_TA(2025)0163

Nécessité urgente de protéger les minorités religieuses en Syrie à la suite de l'attentat terroriste récemment perpétré contre l'église Mar Elias à Damas

Résolution du Parlement européen du 10 juillet 2025 sur la nécessité urgente de protéger les minorités religieuses en Syrie à la suite de l’attentat terroriste perpétré récemment contre l’église Mar Elias à Damas (2025/2798(RSP))

Le Parlement européen,

– vu ses précédentes résolutions sur la Syrie,

– vu les déclarations de la VP/HR et de la porte-parole du SEAE du 11 mars, du 7 mai et du 23 juin 2025 sur la Syrie,

– vu les conclusions du Conseil du 23 juin 2025 sur la Syrie et du Conseil européen du 26 juin 2025 sur le Moyen-Orient,

– vu l’article 150, paragraphe 5, et l’article 136, paragraphe 4, de son règlement intérieur,

A. considérant que la société syrienne, caractérisée par sa diversité religieuse et ethnique, a subi pendant plus d’une décennie le régime violent et clivant d’Assad et le joug de groupes terroristes, en particulier Daech, qui ont mis à mal toutes les communautés, dont les Arabes, les Kurdes, les sunnites, les chiites, les alaouites, les chrétiens, les druzes et les yézidis;

B. considérant qu’un déferlement de violence à grande échelle, y compris de violences sexuelles, visant la communauté alaouite a éclaté en mars 2025 le long de la côte syrienne et se poursuit sans répit, ayant fait plus de 1 200 victimes civiles; qu’une tendance alarmante et croissante aux enlèvements massifs et à l’esclavage sexuel touche les femmes alaouites;

C. considérant que des affrontements interconfessionnels de grande ampleur en avril 2025 ont fait plus de dix morts parmi les civils druzes;

D. considérant que le 22 juin 2025, un attentat terroriste suicide contre l'église grecque orthodoxe Mar Elias à Damas a fait au moins 25 morts et plus de 60 blessés, qu'il s'agit de l'attaque la plus meurtrière contre des chrétiens depuis des années; qu'un groupe terroriste islamiste récemment constitué, Saraya Ansar al-Sunna, a revendiqué cet assaut meurtrier;

E. considérant que, bien que les autorités syriennes de transition aient garanti la protection et l'inclusion des communautés religieuses, les événements récents alimentent le climat de peur et remettent en question la capacité des autorités de transition à dûment protéger les communautés religieuses;

1. condamne fermement l'attentat terroriste atroce contre l'église Mar Elias et toutes les menaces contre les sites de culte, dont certains revêtent une importance historique; prie instamment les autorités syriennes de renforcer les mesures de sécurité et de restaurer l'église Mar Elias;

2. condamne fermement toutes les attaques ciblant les communautés religieuses et ethniques et constate que, sept mois après le début de la transition politique, la peur est grande au sein de ces communautés; exprime sa solidarité avec toutes les victimes;

3. constate avec inquiétude que de nombreux membres d'Hayat Tahrir al-Cham (HTC) ayant de graves antécédents en matière de violations des droits de l'homme ont pris des fonctions au sein du gouvernement de transition, ce qui peut avoir des répercussions préoccupantes sur la liberté de religion, comme en témoignent les incidents récurrents impliquant des responsables syriens;

4. prie instamment les autorités de transition syriennes de faire en sorte que soient menées des enquêtes rapides, transparentes et indépendantes sur ces actes, de prendre toutes les mesures nécessaires pour enrayer les violences interconfessionnelles, de garantir que les responsables rendront des comptes – notamment en poursuivant les auteurs et les complices de violations des droits de l'homme, comme dans le cas de l'église Mar Elias –, de préserver la liberté de religion et de protéger toutes les communautés;

5. réaffirme le soutien de l'Union européenne, également par la levée conditionnelle des sanctions, à une transition politique en Syrie fondée sur les droits de l'homme, assortie d'une justice transitionnelle, de la lutte contre l'impunité, de l'interdiction des violences arbitraires, d'une garantie constitutionnelle d'un mode de gouvernement sans exclusive, d'une représentation adaptée des communautés religieuses et ethniques, d'une Assemblée du peuple ainsi que du respect du droit international, autant de conditions préalables à son succès; invite les autorités de transition syriennes à présenter un calendrier précis pour l'organisation d'élections

crédibles, libres, équitables et sans exclusive; demande à l'Union mettre en place un fonds pour la reconstruction de la Syrie, sous réserve de progrès tangibles dans ces domaines prioritaires et en coordination avec les institutions internationales compétentes, qui favoriserait le dialogue interconfessionnel, la résolution des conflits et la réconciliation; invite la Commission européenne à donner la priorité à la conférence avec la société civile syrienne;

6. prie instamment la Commission et le Service européen pour l'action extérieure d'inclure la protection des communautés religieuses et la liberté de religion ou de conviction dans leur dialogue avec les autorités de transition en Syrie;

7. souligne la vulnérabilité des communautés chrétiennes en Syrie et les menaces constantes à l'encontre des fidèles, dont la protection devrait être garantie par les autorités; souligne la grande diversité au sein des groupes confessionnels syriens, comme en témoignent les Églises grecque orthodoxe, syriaque orthodoxe, apostolique arménienne, chaldéenne et maronite; souligne qu'il importe de préserver et de valoriser la contribution de leurs communautés et des autres communautés au patrimoine religieux et culturel de la Syrie et demande que la nouvelle architecture politique de la Syrie reflète cette diversité;

8. encourage les autorités de transition syriennes à faire progresser les questions en suspens, telles que la restitution des biens religieux confisqués sous le régime d'Assad;

9. invite le Conseil à maintenir et à imposer des sanctions plus ciblées contre les responsables de violations de la liberté de religion en Syrie;

10. invite les autorités syriennes de transition, l'Union européenne et les États membres ainsi que les partenaires internationaux de la coalition mondiale contre Daech à intensifier leurs efforts contre le terrorisme islamiste, à protéger tous les Syriens et à trouver une issue à la situation dans les camps d'al-Hol et de Roj; met en garde contre le risque grave qu'un désengagement soudain des États-Unis dans la région ferait peser sur la sécurité internationale dans ce contexte d'incertitude; demande que l'intégrité territoriale de la Syrie soit respectée;

11. charge sa Présidente de transmettre la présente résolution à la VP/HR, au Service européen pour l'action extérieure, au Conseil et aux autorités syriennes.